



HAL
open science

Mobilisations féminines en contexte autoritaire. La “dépolitisation” comme outil d’émancipation dans le Mali des années 1970

Ophélie Rillon

► **To cite this version:**

Ophélie Rillon. Mobilisations féminines en contexte autoritaire. La “dépolitisation” comme outil d’émancipation dans le Mali des années 1970. Kadya Emmanuelle Tall; Marie-Emmanuelle Pommerolle; Michel Cahen. *Collective Mobilisations in Africa / Mobilisations collectives en Afrique: Enough is Enough! / Ça suffit!*, 15, Brill, pp.164-182, 2015, Africa-Europe Group for Interdisciplinary Studies, 10.1163/9789004300002_008 . hal-02432185

HAL Id: hal-02432185

<https://hal.science/hal-02432185>

Submitted on 8 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mobilisations féminines en contexte autoritaire : la “dépolitisation” comme outil d'émancipation dans le Mali des années 1970.

Ophélie Rillon

Le 19 novembre 1968, un coup d'État renversait le régime socialiste de Modibo Keita. La prise de pouvoir par les militaires s'accompagna de la dissolution des organisations de masse, d'une suspension des institutions et d'une interdiction de toutes les formes d'activités politiques¹. De façon paradoxale, c'est dans ce contexte de musellement de la contestation syndicale et d'incarcération des opposants politiques qu'ont resurgi des aspirations d'émancipation individuelle et qu'un mouvement féminin s'est recomposé à l'échelle nationale. À la faveur du changement de régime et du contexte international de l'Année internationale de la femme décrétée par l'Organisation des nations unies (ONU) en 1975, un certain nombre de Maliennes issues des classes supérieures ont réactivé des réseaux, organisé des conférences, remis sur pied une organisation de femmes officiellement « apolitique »² et débattu de sujets mis en sommeil à l'indépendance. Même si ces militantes ne se réclamaient pas « féministes », c'est néanmoins en terme d'accès à des droits individuels et collectifs qu'elles énonçaient des revendications pour les femmes : lutte contre les discriminations dans le monde du travail, droit à disposer de son corps (éducation sexuelle, contraception, lutte contre l'excision), participation politique. Cette libéralisation et cette autonomisation relative d'une parole militante furent possibles grâce à une désidéologisation des questions féminines au profit d'une gestion technocratique des affaires familiales au lendemain du coup d'État. Loin d'être spécifique aux affaires sociales, ce phénomène caractérisait la nouvelle manière dont les militaires entendaient gérer le pays : les organisations socialistes cédaient progressivement le pas aux organismes de développement³.

¹ Archives du Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales (MATCL), Bamako, Section Ministère de l'Intérieur PV, Carton N3/20 : Renseignements 1962-1969, dossier 343, *Revue mensuelle des événements du troisième trimestre 1969* provenant des cercles de Koulikoro, Kolokani et Yorosso.

² Terminologie employée dans les statuts de 1974 de l'organisation pour se démarquer de la Commission sociale des femmes (CSF) du régime précédent qui constituait la branche féminine du parti unique.

³ Le même processus est analysé par Alexis Roy dans le secteur agricole où les organisations coopératives furent remplacées par des Opérations de développement rural au début des années 1970. Alexis Roy, « Histoire des

L'historiographie a longtemps réduit les organisations féminines africaines en contexte autoritaire à des « caisses de résonance » des partis uniques, à des organisations folkloriques mises au service des leaders masculins. Cette vision a été largement confortée par les opposantes politiques qui cherchaient à se démarquer des militantes supposément « béni-oui-oui »⁴ affiliées au pouvoir en place. Scientifiques et activistes ont ainsi participé à opposer un engagement qui se déployait au sein des organisations clandestines – considéré comme plus « noble » car contestataire, risqué et majoritairement masculin – à un engagement institutionnel et instrumentalisé, à visage féminin. Dans le Mali des années 1970 cependant, les liens d'allégeance des militantes au pouvoir politique n'ont pas empêché l'émergence de voix critiques en faveur d'une transformation des rapports de genre. Les revendications des femmes étaient tolérées, voire soutenues par des militaires en quête d'une légitimité démocratique, tant qu'elles n'entraient pas en contradiction avec leur gestion politique. Dans la lignée des travaux sur les mouvements féministes contemporains qui invitent à repenser la dichotomie entre « mouvements » et « institutions »⁵, cette contribution s'intéresse ainsi à la dimension transversale des mobilisations féminines maliennes et à l'expression de la contestation au sein des institutions. Il s'agit de comprendre comment des femmes ont su se saisir des ressources institutionnelles (financières, matérielles, et d'appuis politiques) pour créer un mouvement qui interagit avec l'État, plutôt que de s'y opposer ; un mouvement qui a tenté d'orienter, voire d'élaborer des politiques publiques en faveur des femmes. Nous verrons que, tout en demeurant numériquement minoritaires à l'intérieur des instances étatiques, des femmes aux profils divers (parentes de militaires, anciennes militantes socialistes, syndicalistes, professionnelles de santé et d'éducation) se sont emparées des opportunités offertes par le changement de régime pour transformer le cadre juridique et revendiquer de nouveaux droits. L'étude des mobilisations féminines permet ainsi de repenser cette décennie 1970 et de nuancer l'image d'une traversée du désert pour les militant-e-s malien-ne-s. C'était alors moins dans la rue que dans les sphères institutionnelles que des voix féministes se sont fait entendre. Des femmes et des hommes ont mené un combat de longue haleine dans les différents services de l'État afin de transformer les hiérarchies du genre. Leur mobilisation discrète a permis la mise en place d'une politique de planification familiale inédite dans la sous-région et a donné un nouvel essor au mouvement

représentations paysannes au Mali. » (Thèse d'anthropologie, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2012) : 238-241.

⁴ Expression employée par les militantes maliennes de l'opposition pour disqualifier les cadres féminins du régime de Moussa Traoré entre 1968 et 1991.

⁵ Laure Bereni, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », dans *Les féministes de la deuxième vague*, dir. Christine Bard (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012) : 28.

féminin malien qui retrouva - temporairement - une certaine autonomie dont les années de régime socialiste l'avait privé.

Une mobilisation intra-institutionnelle : le mouvement pour le planning familial

Trois jours après leur prise de pouvoir, les militaires nommaient Cissé Inna Sissoko au poste de Secrétaire d'État aux Affaires sociales. La promotion de cette infirmière de 32 ans à une fonction ministérielle était présentée par le chef du gouvernement provisoire comme un gage de rupture avec « l'ordre ancien et inique » et le signe de leur gestion démocratique du pouvoir :

« Pour la première fois aussi dans l'histoire de notre pays depuis son indépendance, une femme est associée aux responsabilités du pouvoir et à la gestion des affaires publiques, témoignant ainsi que, pour nous, l'égalité des sexes inscrite dans la Constitution et la promotion féminine ne sauraient constituer une garante clause de style (*sic*) ni encore moins un slogan creux de propagande électorale »⁶.

Le rôle joué par Aoua Keita, seule militante à avoir siégé au Bureau politique à partir de 1958 en tant que « Commissaire à l'organisation des femmes », était volontairement occulté. Camarade de route du président déchu, elle avait néanmoins été évincée des instances de pouvoir en 1967, lors de la radicalisation du régime socialiste. Alors même qu'elle avait participé à l'adoption du Code du mariage de 1962, le combat qu'elle avait mené avec d'autres militantes de la lutte anti-coloniale contre l'excision et le polygamie avait été enterré au moment de l'accès à l'indépendance. Pour les dirigeants des années 1960, ces mesures risquaient de déstabiliser l'ordre social. Au lendemain du coup d'État de 1968, se faisant les chantres de la promotion féminine, les militaires avançaient ainsi des gages d'ouverture auprès des militantes déçues du régime socialiste et ils s'attribuaient les honneurs de leur émancipation « réelle » en opposition à celle prônée mais jamais mise en œuvre sous la Première république. Par-delà l'alibi qu'a pu constituer pour les militaires la rhétorique de l'égalité des sexes, des mesures concrètes en faveur des droits des femmes ont, en effet, été adoptées dans les premières années de la dictature militaire.

Avec la nomination d'Inna Sissoko, le petit groupe qui militait pour la légalisation du planning familial trouvait enfin un appui à l'intérieur de l'État. Ce mouvement avait été initié par le docteur Faran Samaké, responsable de l'hôpital psychiatrique du Point G et connu des

⁶ « Allocution à la nation du capitaine Yoro Diakite, vice-président du Comité militaire de libération nationale et chef du gouvernement provisoire », *L'Essor*, 26 novembre 1968 : 1.

femmes de Bamako parce qu'il acceptait de pratiquer des avortements clandestins⁷. Aidé de la sage-femme Sokona Diabaté, syndicaliste et directrice de la maternité de l'hôpital Gabriel Touré, et de l'économiste Sidy Coulibaly qui avait milité au Mouvement français de planning familial alors qu'il était étudiant à Paris (1959-1966), il avait créé une organisation similaire à Bamako en 1967 : l'Association malienne pour la protection et la promotion de la famille (AMPPF). Sous couvert de « protection maternelle et infantile », ce groupe avait ouvert une antenne d'information sur la sexualité et de consultation gynécologique et délivrait illégalement des produits contraceptifs. Leur mouvement n'avait cependant aucune reconnaissance légale et leur projet était largement controversé. L'Association s'était attiré les critiques des organisations religieuses et n'avait pas réussi à obtenir le soutien du régime de Modibo Keita. Celui-ci menait alors une politique nataliste défavorable au contrôle des naissances et répressive à l'égard des relations sexuelles hors-mariage, dont les femmes étaient les premières cibles⁸. Le changement de régime ouvrait à l'association de nouvelles perspectives. Contournant les résistances du Ministre de la Santé qui arguait que la contraception était contraire aux principes islamiques, ses membres se tournèrent vers la nouvelle Secrétaire aux Affaires sociales. Inna Sissoko initia alors une politique inédite d'éducation sexuelle et de planification familiale. En 1971, un projet pilote conduit par l'AMPPF, qui n'avait toujours pas d'existence légale, et financé par un centre de recherche canadien fut mis en place à Bamako « pour recueillir les données nécessaires à la création d'un programme national de planification familiale »⁹. Pour ce faire, le nouveau président Moussa Traoré accepta d'abroger les articles de loi datant de l'époque coloniale qui interdisaient la contraception¹⁰. Le Mali devenait ainsi le premier pays d'Afrique de l'Ouest francophone à réformer sa législation, et le mouvement de planification obtenait sa première victoire. La clinique bamakoise eut l'autorisation de délivrer des dispositifs intra-utérins et des pilules contraceptives aux femmes qui en faisaient la demande et le programme de contraception fut étendu à l'ensemble des capitales régionales à partir de 1973. La même année, la capitale malienne accueillait le premier séminaire

⁷ Perdita Huston, *Motherhood by Choice: Pioneers in Women's Health and Family Planning* (New York : Feminist Press at the City University of New York, 1992) : 160-170.

⁸ Les premières causes d'incarcération des femmes étaient l'abandon du domicile conjugal et l'avortement. Au fil des ans, la stigmatisation des conduites sexuelles féminines dites « déviantes » s'accrut. En témoignent l'interdiction faite aux petites commerçantes ambulantes (suspectées de prostitution) de pratiquer leur activité à certaines heures et celle pour les couples de sortir le soir sans leur contrat de mariage (sous peine d'arrestation).

⁹ Francine Van de Walle et Maïga Mariam, « Family Planning in Bamako, Mali », *International Family Planning Perspectives* 3 (1991) : 84.

¹⁰ Décret du 28 juin 1971 sur l'espacement volontaire des naissances qui abroge les articles 3 et 4 de la loi de 1920 condamnant toute propagande anticonceptionnelle. Ces décrets furent remplacés en France par la loi de 1967 qui autorisait l'achat de contraceptifs mais dont l'application ne fut véritablement effective qu'à partir de 1972.

interafricain sur l'éducation sexuelle, organisé par le Ministère de l'Éducation nationale. Les pratiques sexuelles des jeunes en dehors du mariage y étaient discutées et, au-delà des clivages générés par un tel sujet, responsables politiques, éducateurs et personnel sanitaire s'accordaient sur la nécessaire mise en place de cours d'éducation sexuelle dès l'école primaire, l'importance de la mixité dans les classes qui « contribuerait avantageusement à rapprocher garçons et filles, donc à estomper ce recul du jeune par rapport à son corps »¹¹ et ils allaient même jusqu'à envisager l'accès des mineurs (garçons et filles) à la contraception. La militante voltaïque Jacqueline Ki-Zerbo, dont l'intervention fut la plus applaudie, défendait l'idée que « la contraception est un facteur de libération de la femme »¹². Pour contourner les résistances maritales et parentales, les militant-e-s du planning comptaient essentiellement sur le « bouche à oreille » afin d'attirer les femmes aux centres de santé. Si quelques affiches et émissions radiophoniques ont été réalisées pour tenter de toucher une population plus large, la planification était alors seulement envisagée sous l'angle de la protection maternelle et celui du bonheur familial ; la contraception n'était jamais directement évoquée. La principale préoccupation des bénévoles était de répondre à une demande sociale et non de révolutionner les mœurs¹³. Ces précautions n'empêchèrent pas le personnel du planning de s'attirer les foudres des responsables religieux et de la majorité de la population. Injures, coups, perturbations régulières des consultations gynécologiques et dépôt de fœtus dans la boîte aux lettres de la clinique ne parvinrent pourtant pas à faire reculer les militant-e-s du planning¹⁴. Pour assurer la sécurité du centre de Bamako, le docteur Famaké fit appel aux services de son ami Tiékoro Bagayoko, directeur des services de sécurité, qui a laissé de douloureux souvenirs aux activistes incarcérés à cette période. La simple présence dans les locaux de ce « bénévole inattendu » aurait ainsi permis de mettre fin aux agressions ouvertes.

Sous l'impulsion de militant-e-s aux parcours politiques divers, une véritable mutation des représentations à l'égard de la sexualité s'opéra néanmoins dans les années 1970. La moralisation sexuelle cédait progressivement le pas à une politique attentive aux pratiques et aux besoins féminins en matière de contraception. L'État ne se souciait plus uniquement de la santé des femmes mariées, mais aussi de celle des jeunes célibataires car, « il est illusoire de

¹¹ Bakaroma Soumare, « Point de vue d'un éducateur africain sur l'éducation sexuelle », dans *Éducation sexuelle en Afrique Tropicale*. Ottawa : Centre de recherche pour le développement international (CRDI), 1973 : 90.

¹² Jacqueline Ki-Zerbo, « Éducation sexuelle et émancipation de la femme », dans *Éducation sexuelle en Afrique tropicale* (Ottawa : CRDI, 1973) : 95.

¹³ D'après l'enquête menée par l'AMPPF entre 1972 et 1980, 14 971 femmes et 439 hommes ont été suivis dans un centre de planification qui leur délivrait des produits contraceptifs. Nicholas Jones, *Les organisations de femmes de la planification familiale au Mali*, Bamako, Rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé, 1988 : 17.

¹⁴ Entretiens avec Oumou Keita, secrétaire du planning familial de 1972 à 2007 et avec Marcelle Richard, sage-femme au planning de 1972 au début des années 1990. Bamako, 1 et 3 oct. 2014.

vouloir supprimer l'activité sexuelle chez elles avec succès au point où elles en sont », écrivait une chercheuse malienne qui appelait les dirigeants à engager « une politique sociale de contraception » volontariste¹⁵. Ni slogans, ni manifestations publiques n'ont accompagné cette lutte pour la libéralisation de la contraception au Mali. En effet, tandis qu'Inna Sissoko agissait « à l'intérieur de l'administration [...] Faran poussait de l'extérieur »¹⁶. Par ces mots, l'ancienne Ministre soulignait à quel point l'alliance entre *insider* et *outsider* fut le levier d'un mouvement qui n'aurait pu autrement s'exprimer ouvertement.

Réorganiser les femmes du Mali : enjeux locaux et internationaux

Le second projet d'Inna Sissoko a consisté à redynamiser le mouvement national des femmes du Mali. La branche féminine de l'Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain (US-RDA) avait disparu avec le coup d'État, mais les sections féminines locales avaient échappé à la mesure de dissolution des mouvements politiques. Les militaires ne voyaient pas dans ces organisations féminines une potentielle menace de subversion, au contraire des organisations de jeunesse. Depuis 1968, elles fonctionnaient donc en totale autonomie à l'égard des autorités politiques. À la demande d'Inna Sissoko, en 1970, des élections en ont renouvelé les bureaux ; de telles élections n'avaient pas eu lieu depuis qu'Aoua Keita s'était chargée de leur mise en place en 1958. Faut-il interpréter ce renouvellement comme une volonté de reprise main par la Secrétaire aux Affaires sociales ? En effet, Inna Sissoko voyait dans ces groupements féminins des relais incontournables pour la mise en place de sa politique en matière d'éducation, de planification et de développement économique. Pour autant, ces élections n'avaient pas pour objectif d'évincer les femmes trop marquées idéologiquement, comme en témoigne le maintien d'anciennes militantes de l'US-RDA à la tête de ces sections, telles l'institutrice Fanta Diallo, la « ménagère » Djénébou Dagnon et la sage-femme Aoua Keita. L'étude des trajectoires féminines révèle ainsi la capacité des militantes à traverser les régimes et à se retrouver dans les différentes organisations de femmes qui se sont succédé, et aussi de souligner combien, en dépit des ruptures politiques, l'histoire du mouvement féminin malien est marquée par de profondes continuités. Le nom même choisi pour cette nouvelle organisation féminine, Union des femmes du Mali, renvoyait à l'Union des femmes du Soudan, une association créée en 1957 mais qui n'avait pas survécu à la décolonisation.

¹⁵ Aminata Sanankoua Sangaré, *La délinquance juvénile au Mali* (Bamako : Éditions Populaires, 1978) : 52.

¹⁶ Huston, *Motherhood by Choice*, 167.

Si Inna Sissoko n'a pas eu la possibilité de mener à bien son projet – elle a quitté son poste en 1972 et son secrétariat a alors fusionné avec celui de la santé – son initiative a été reprise par une ancienne militante de l'US-RDA, Tara Dravé. Trésorière générale de la Conférence des femmes africaines depuis 1962, cette dernière s'inquiétait de ce qu'aucune délégation malienne ne soit envoyée au Congrès de l'Organisation de la panafricaine des femmes (OPF) de Dakar en 1974¹⁷, ni à la Conférence mondiale sur les femmes de Mexico organisée à la demande des Nations unies en 1975. La création d'une base nationale était le seul moyen d'y envoyer des déléguées. Grâce aux pressions exercées par Tara Dravé auprès de la première dame, une « commission technique » fut instaurée en 1972 qui, en 1974, donna naissance à l'Union nationale des femmes du Mali (UNFM). Cette organisation regroupait des femmes aux profils hétérogènes : des militantes de l'ancien régime, des professionnelles des affaires sociales et des proches des hommes au pouvoir. C'est ainsi que l'UNFM était présidée par Mariam Traoré, l'épouse du chef de l'État, et que sa secrétaire générale n'était autre que la syndicaliste et militante de l'US-RDA, Tall Fatou Soucko dont les liens avec l'homme fort du régime, Tiékoro Bagayoko, lui auraient temporairement permis de faire oublier ses engagements passés¹⁸.

Au fil des mois et à la faveur de l'Année internationale de la femme, l'UNFM est devenue « de plus en plus active », comme le notait en mai 1975 l'Ambassade de France à Bamako¹⁹. L'organisation multipliait les conférences, les cycles cinématographiques et les prises de parole médiatiques, tandis que ses représentantes parcouraient assidûment les réunions internationales de Paris à Alger, en passant par Mexico, Prague, Berlin et Moscou²⁰. Sous l'étiquette de « programmes de développement » largement financés par des bailleurs étrangers (la Corée du Nord, la Chine, l'Union soviétique et surtout les États-Unis²¹), l'UNFM encourageait la mise en place de coopératives féminines de commerce et d'artisanat, elle effectuait des dons de matériel agricole aux unions locales lors de tournées régionales

¹⁷ Une délégation fut finalement envoyée comprenant Aoua Thiero, Hawa Diallo, Fatou Tall Soucko.

¹⁸ Adam Ba Konaré, *Dictionnaire des femmes célèbres du Mali* (Bamako : Jamana, 1993) : 67-68. Le frère cadet de Fatou Tall était un proche de Tiékoro Bagayoko.

¹⁹ Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN), Carton 62, Ambassade de France au Mali, Dossier UNFM 1975 à 1979, *Activités de l'Union nationale des femmes du Mali*, Synthèse n°9/75–n° 25/DAM du 30 mai 1975, p. 7.

²⁰ « Rapport d'activité du Bureau sortant », *Cesiri*, n° 19 (9 janvier 1978) : 4.

²¹ Le Centre afro-américain du travail, la Fondation des femmes noires américaines pour le développement féminin communautaire et l'Ambassadrice des États-Unis à Bamako (Mlle Patricia Byrne) ont participé aux resserrements des liens entre les deux pays aux cours des années 1970. CADN, Carton 62, Ambassade de France au Mali, Dossier UNFM, 1975-1979, *États-Unis d'Amérique*, Synthèse n° 8/77 – n° 1/DAM, 31 août 1977, p. 16 ; *Journée internationale de la femme*, Synthèse n° 3/78 – n° 8/DAM, 31 mars 1978, p. 21

hautement médiatisées²², et soutenait des programmes d’alphabétisation pour adultes dans les langues vernaculaires. Dans les premiers temps, l’organisation était bien moins homogène et monolithique que ne le laisse supposer le portrait qu’en a dressé l’historienne et opposante au régime militaire, Adam Ba Konaré²³. Bien que des bureaux d’arrondissement et de régions aient été progressivement mis en place afin de couvrir le territoire et de centraliser la gestion des activités féminines, les unions locales conservaient une grande marge de manœuvres dans l’application des circulaires et des mots d’ordre du Bureau exécutif national (BEN). Dans une recherche consacrée à la région de Ségou, Rosa De Jorio a montré que, même si les grandes lignes de l’organisation étaient tracées à Bamako, les responsables locales et régionales pouvaient cependant mener leurs activités de manière relativement libre, du moins jusqu’à la création du Parti unique en 1979²⁴. N’affichant pas d’idéologie politique (si ce n’était celle du développement), l’UNFM pouvait attirer des femmes aux profils divers, même si elle ne fut jamais une organisation de masse :

« Bien que l’UNFM ait été créée il y a un peu moins d’un an, 70 % des femmes maliennes, soit à peu près un million, en seraient membres aujourd’hui. Ce chiffre avancé par le bureau exécutif est manifestement très exagéré mais il n’est pas douteux qu’une grande majorité des femmes des centres urbains et même ruraux sont déjà des sympathisantes et sans doute de futures adhérentes.

Dès maintenant l’on constate chez beaucoup d’hommes une vive irritation face aux initiatives de leurs compagnes, jugées souvent intempestives. Des maliennes (*sic*) âgées et peu instruites désapprouvent un mouvement qu’elles estiment pernicieux, voire immoral »²⁵.

Comme en témoigne cette note de l’Ambassadeur de France, la nouvelle organisation, à l’instar de ses aînées, a dû affronter les critiques de celles et de ceux qui regardaient avec suspicion toute ébauche de mouvement féminin autonome.

Réformer l’ordre du genre : batailles féminines et résistances masculines

L’Union nationale des femmes du Mali ne s’affichait pourtant pas comme une organisation contestataire. Relevant de la tutelle du Ministère de la Santé publique et des affaires sociales²⁶,

²² CADN, Carton 62, Ambassade de France au Mali, Dossier UNFM, 1975-1979, *Union nationale des femmes du Mali*, Synthèse n° 7/77 – n° 10/DAM, 31 juillet 1977, p. 9.

²³ Konaré, *Dictionnaire des femmes célèbres*, 67-69.

²⁴ Rosa de Jorio, « Female elites, women’s formal association and political practices in urban Mali. » (Thèse d’anthropologie, University of Illinois Urbana-Champaign, 1997) : 177-179.

²⁵ CADN, Carton 62, Ambassade de France au Mali, Dossier « UNFM » 1975 à 1979, *Union nationale des femmes du Mali : Année internationale de la Femme*, Télégramme diplomatique n° 1 186/DAM de Robert Kazeyrac, ambassadeur de France au Mali à M. Jean Sauvagnargues ministre des Affaires étrangères, Bamako, 18 septembre 1975. Le siège et les archives de l’UNFM ayant brûlé durant la révolution de 1991, aucune donnée fiable ne permet aujourd’hui d’évaluer le nombre d’adhérentes de l’organisation féminine.

elle se voulait « en même temps qu'un moyen de libération et d'émancipation de la femme, un instrument efficace pour le développement économique et social de notre peuple »²⁷. L'émancipation féminine était avant tout envisagée au sein de la famille : c'était en temps que mères et épouses que les femmes pouvaient pleinement jouer leur rôle de citoyenne-éducatrice car « L'État est une grande famille et la famille est un État en miniature »²⁸. À l'instar de l'organisation des femmes du régime précédent, les activités sociales et sanitaires constituaient donc les principaux domaines d'intervention de l'UNFM. Sous son impulsion, des structures d'accueil pour les enfants en bas âge, des centres de santé maternelle et de planning familial se développèrent. Ces actions sociales, à priori peu subversives, se doublaient d'une lutte feutrée menée par les militantes pour transformer les comportements individuels et les institutions afin de garantir les droits de femmes. Avec l'aide de professionnels de la justice, l'organisation engagea une lutte de longue haleine au profit d'une intégration sociale des filles-mères et des enfants naturels. Les procès pour infanticides étaient autant d'occasions pour dénoncer la violence sociale subie par les « mères criminelles » et critiquer les hommes qui refusaient d'assumer leur paternité. Militantes et avocats usaient ainsi de l'arène judiciaire pour tenter de faire évoluer les mentalités sur les responsabilités familiales²⁹. Cette question des responsabilités masculines au sein de la famille préoccupait aussi les militantes syndicales qui, au nom de la complémentarité des sexes, réclamaient « la collaboration effective du mari à la vie du ménage et à l'éducation des enfants »³⁰.

La lutte contre l'excision, qui avait été enterrée à l'indépendance contre la volonté d'Aoua Keita, fut remise à l'ordre du jour pour devenir, au fil des ans, le nouveau cheval de bataille de l'organisation. S'il faut attendre les années 1980 et surtout 1990 pour que des programmes de sensibilisation soient mis en place sur l'ensemble du territoire malien³¹, dès

²⁶ CADN, Carton 62, Ambassade de France au Mali, Dossier UNFM 1975 à 1979, *De l'Union nationale des femmes du Mali*, Note de Robert Maseyrac, ambassadeur de France au Mali à M. Louis de Guiringaud, à la demande de Mme Pasquier chargée de la condition féminine, n° 1482, Bamako, 14 décembre 1977.

²⁷ « Clôture du congrès constitutif de l'Union nationale des femmes du Mali », *L'Essor*, 31 décembre 1974 : 1 et 3

²⁸ « L'État est une grande famille et la famille est un État en miniature », *L'Essor*, 11 décembre 1974 : 1 ; « La main qui berce l'enfant règne sur le monde. Congrès constitutif de l'Union des femmes du Mali », *L'Essor*, 30 décembre 1974 : 1 et 4.

²⁹ En témoignent les verdicts de procès pour infanticide et les plaidoiries des magistrats retranscrites régulièrement dans le quotidien national. « L'avocat général [...] a lancé un appel pathétique aux parents et à la société pour qu'ils comprennent enfin les femmes mères des enfants naturels » à l'occasion de la 5^e session de la Cour d'Assises de Mopti. « Les assises de Gao. Des mères aux mains souillées du sang de leurs enfants dans le box », *L'Essor*, 10 décembre 1974 : 1 et 4.

³⁰ CADN, Carton 62, Ambassade de France au Mali, Dossier UNFM 1975-1979, *Séminaire syndical des femmes travailleuses*, Synthèse n° 12/75 – n° 28/DAM du 1 septembre 1975, p. 7.

³¹ Aurélie Latourès, « Saisir l'État en action en Afrique subsaharienne : action publique et appropriation de la cause des mutilations génitales féminines au Mali et au Kenya. » (Thèse de sciences politiques, Université Bordeaux IV, 2008) : 348-352.

1975 des élites lettrées urbaines levèrent le tabou qui entourait ce sujet, n'hésitant pas à condamner ouvertement cette pratique dans leurs réunions « avec une liberté d'esprit et d'expression » qui surprenait les observateurs étrangers³². En effet, au nom de la défense des différences de « pratiques culturelles », l'excision n'avait pas été mise en avant par l'ONU lors de Année de la Femme de 1975. Ce fut moins l'agenda international que des initiatives locales qui mirent ce sujet à l'ordre du jour au Mali, même si les militantes ont pu progressivement s'appuyer sur l'internationalisation de cette cause. À l'inverse, la lutte contre la polygamie n'était plus évoquée. L'abandon de cette revendication féminine peut se comprendre au regard de la place croissante attribuée à l'islam. Alors que le régime socialiste avait tenu le référent religieux à l'écart de la vie politique, les militaires ont tenté de s'attirer le soutien des représentants musulmans. L'historienne Bintou Sanankoua souligne qu'au lendemain du coup d'État, « la liberté religieuse devenait effective au Mali dans toutes ses dimensions, ce qui se traduira par un essor extraordinaire des choses de l'islam », telles que les mosquées et les médersas³³. Plusieurs chercheur-e-s ont montré que le régime de Moussa Traoré avait favorisé la construction d'une « identité nationale islamique »³⁴, alors même que la laïcité de l'État était garantie par la Constitution de 1974. Signe de ce nouvel « esprit du temps », l'organisation des femmes apportait sa contribution à l'édification des mosquées³⁵. Les militantes ne pouvaient se risquer à dénoncer la polygamie au risque de s'attirer les foudres des responsables politiques et religieux. Elles pouvaient néanmoins tenter de faire valoir la non conformité de l'excision à l'islam et plaider en faveur de la santé des mères et des enfants.

Le troisième combat mené par les militantes de l'UNFM concernait la lutte contre les discriminations dans le monde du travail : elles dénonçaient le harcèlement sexuel dans l'administration publique³⁶, revendiquaient l'accès aux professions réservées aux élites masculines (dans le droit et la médecine par exemple), elles réclamaient une augmentation des salaires féminins et la diminution de l'Impôt général sur le revenu (IGR) des travailleuses.

³² CADN, Carton 62, Ambassade de France au Mali, Dossier UNFM 1975-1979, *Union nationale des femmes du Mali : Année internationale de la Femme*, Télégramme diplomatique n° 1 186/DAM de Robert Kazeyrac, ambassadeur de France au Mali à M. Jean Sauvagnargues, ministre des Affaires étrangères, Bamako, 18 septembre 1975.

³³ Bintou Sanankoua, « L'enseignement islamique à la radio et à la télévision », dans *L'Enseignement Islamique au Mali*, dir. Bintou Sanankoua et Louis Brenner (Bamako : Jamana, 1991) : 128.

³⁴ Louis Brenner, « Constructing Muslim identities in Mali », dans *Muslim Identity and Social Change in Sub-Saharan Africa*, dir. par Louis Brenner (London : Hurst, 1993) : 71, voir aussi Jean-Louis Triaud, « Bamako, la ville au deux cents mosquées, ou la victoire du "secteur informel" islamique », *Islam et Sociétés au Sud du Sahara* 2 (1988) : 166-177.

³⁵ « Rapport d'activité du Bureau sortant », *Cesiri*, n° 19 (9 janvier 1978) : 4

³⁶ « Courrier des lecteurs : "Halte au droit de cuissage", de Mlle Maiga, fonctionnaire à Gao », *L'Essor*, 7 mars 1979 : 4.

Partant du constat qu'en raison de la crise économique et des migrations masculines, nombre de maris ne pouvaient pas – ou ne voulaient pas – assumer « les charges du ménage » dont ils étaient les principaux responsables en tant que « chef de famille »³⁷, il convenait de réformer la législation. Réduire les impôts féminins allait dans le sens d'une reconnaissance de la fonction de « soutien de famille » des femmes, qui assument « au quotidien la responsabilité économique et morale au sein de l'unité familiale, mais pas nécessairement l'autorité »³⁸. C'est ainsi que pour Madame Tall, secrétaire générale de l'UNFM, la réforme de l'IGR « ne peut se faire que sur la base de la répartition des responsabilités dans le ménage, ce qui nous porte nécessairement à la révision du Code malien du mariage »³⁹. Celui-ci devait accorder l'autorité juridique aux femmes qui assumaient de fait la fonction et les obligations de chef de famille⁴⁰ et faciliter la procédure de divorce pour les femmes dont les époux avaient quitté le domicile conjugal depuis plus de trois ans⁴¹. Enfin, la promotion des femmes devait aussi intervenir dans le champ politique. L'État était tenu de favoriser leur accès à tous les postes de responsabilité et l'UNFM réclamait la création d'un Secrétariat permanent (en 1977) puis d'un Ministère de la femme (en 1980) chargés de promouvoir l'égalité hommes-femmes et mettre en œuvre les différentes revendications portées par l'organisation⁴².

Un article publié dans *L'Essor*, quelques jours après le Congrès constitutif de l'UNFM, révélait les craintes masculines suscitées par un tel mouvement. Caricaturant les risques d'une inversion des rôles de genre, ce journaliste usait de l'ironie propre aux antiféministes⁴³ :

« À défaut de pouvoir tenir un Congrès, les hommes devraient organiser au moins un séminaire. Ils pourraient dans la résolution finale, faire quelques considérations sur les boutons de chemises qui cassent et que personne ne remplace, sur les chaussettes trouées que personne ne raccommode, sur les 100 kg de riz qui devraient durer un mois et qui disparaissent au bout de 22 jours, sur ... »

Puisqu'ils ne pourront plus réclamer l'Égalité avec la femme (c'est de toute façon trop tard maintenant), ils pourraient tout au moins demander un congé paternité car vous savez d'expérience, n'est-ce pas, que lorsque le marmot braille, tout le monde fait la veillée. Avec un peu plus de

³⁷ Code du mariage et de la tutelle de 1962, article 34, chapitre VII : « Des devoirs et des droits respectifs des époux ».

³⁸ Chantal Rondeau, « Femmes chefs de famille à Bamako », dans *Femmes du Sud, chefs de famille*, dir. Jeanne Bisilliat (Paris : Karthala, 1996) : 155.

³⁹ « Que veulent les femmes maliennes ? Une interview de Madame Tall, Secrétaire générale de l'Union nationale des femmes du Mali », *L'Essor*, 22 janvier 1975 : 1 et 4.

⁴⁰ D'après le recensement de 1976, 15,1 % des femmes étaient reconnues comme « chef de ménage ». Ce chiffre ne tenait compte que des femmes ne vivant pas avec leur mari, des veuves et des femmes séparées ou divorcées. Mali. Bureau central de recensement, *Recensement général de la population du Mali de 1976*, Bamako, 1977.

⁴¹ « Résolution générale », *Cesiri*, n° 9 (9 janvier 1978) : 10.

⁴² « Congrès extraordinaire de l'UNFM. Adapter les structures de l'Union à celles du Parti », *L'Essor*, 3 janvier 1980, p. 3

⁴³ Christine Bard, « Pour une histoire des antiféminismes », dans *Un siècle d'antiféminisme*, dir. Christine Bard (Paris : Fayard, 1999) : 21-37.

compréhension pour nos doléances légitimes, nos Dames condescendraient peut-être à nous accorder quelques faveurs pour notre émancipation. »⁴⁴

Le journal gouvernemental, seul organe de presse écrite alors autorisé, devint le support d'une confrontation ouverte entre les militantes des droits des femmes et des hommes de l'élite lettrée qui refusaient tout changement social. Il n'est « pas trop tard pour fermer l'écurie quand le cheval s'est sauvé », écrivait ainsi un cadre de la fonction publique⁴⁵. Si les premières avaient fort à faire pour abattre les préjugés, elles pouvaient compter sur *L'Essor* qui leur ouvrait largement ses colonnes où elles pouvaient défendre leur projet collectif. Quant aux seconds, ils s'emparaient du « courrier des lecteurs » pour exprimer individuellement leurs critiques et leurs doutes sur la possibilité d'une émancipation féminine. Usant des mêmes ressorts qui avaient servi à diviser l'Union des femmes du Soudan à l'indépendance, ils dénonçaient le comportement matérialiste de « beaucoup de femmes [dont le niveau de conscience] est bas jusqu'à la réclamation insistante et intempestive des 4 "V" (voiture, villa, verger, virement) ». Ils fustigeaient les rapports de domination reproduits par les femmes salariées des « bureaux » et des « usines » à l'égard d'autres femmes : « Dans leur congrès, les femmes du Mali ont oublié de parler du problème des servantes que beaucoup d'entre elles utilisent comme instruments de leur émancipation. » Enfin, ces hommes accusaient les militantes de contradictions lorsqu'elles réclamaient d'un côté l'égalité et de l'autre un traitement spécifique sur l'impôt. Dans une interview accordée à *L'Essor*, la Secrétaire générale de l'organisation tentait de défendre la légitimité et la ligne de l'organisation féminine. Elle optait pour une position rassurante mais intraitable sur certaines revendications (révision du Code du mariage, diminution de l'IGR pour les femmes salariées). Elle attaquait la « domination masculine » et réclamait « l'égalité des droits et des devoirs » dans tous les domaines, tout en se démarquant du radicalisme de certains mouvements de femmes occidentales. La « complémentarité » naturelle entre les sexes était mise en avant et le terme « féministe » n'était jamais employé, même si ces militantes se positionnaient en faveur de « l'émancipation » des femmes. Elle préférait d'ailleurs évoquer « la promotion de LA femme » pour désigner le combat de l'UNFM :

« Qu'obtient [...] la femme malienne dans une société dominée par des hommes dont la majorité semble s'être installée dans un confortable complexe de supériorité que des siècles de préjugés de toutes sortes continuent d'entretenir ? Rien sinon qu'elle sache se maintenir au fond de la "case" quand les "hommes discutent des choses sérieuses" [...] »

⁴⁴ Tiéféng, « Pourquoi ne pas le dire ? Et nous les hommes ? », *L'Essor*, 3 janvier 1975 : 1. Quelques jours plus tard, Madame Coulibaly Mariam Traoré lui répondait : « Réponse à Tiéféng », *L'Essor*, 8 janvier 1975 : 3.

⁴⁵ « Courrier des lecteurs : À propos du premier Congrès des femmes au Mali », *L'Essor*, 9 janvier 1975 : 3.

Nous ne sommes pas après l'égalité physique. [...] Les rapports hommes femmes sont avant tout des rapports de complémentarité. Ce que nous demandons c'est la justice dans ces rapports. [...]

Au Mali, les femmes ne sont pas aussi exigeantes qu'ailleurs. Aux États Unis d'Amérique par exemple les femmes ont une autre conception de l'égalité. Elles tiennent compte de l'égalité physique c'est ce qui les amène à refuser le port de la robe, du soutien gorge, des bijoux, etc. Elles ont même tendance à rejeter le nom du mari et se font appeler "Ms" (prononcer Mise), ce qui ne révèle rien sur leur statut matrimonial comme M. n'indique pas si un homme est marié ou non.

Nous au Mali, nous prétendons à une égalité des droits et des devoirs dans le ménage et dans la société. »⁴⁶

Afin de diffuser leurs idées auprès d'un large public féminin, les militantes de l'UNFM ont créé, en janvier 1976, un supplément mensuel à *L'Essor* de deux pages, intitulé *Cesiri*⁴⁷, entièrement dédié aux questions féminines et familiales⁴⁸. À cela se sont ajoutées deux émissions radiophoniques qui s'adressaient aux femmes illettrées⁴⁹. Les résistances masculines à la transformation des rapports de genre étaient cependant tenaces, comme en témoignent des sages-femmes de l'hôpital Gabriel Touré, interrogées en mars 1979 par la journaliste Fran Hosken qui menait une enquête sur l'excision :

« "Tous les hommes sont contre le planning familial, m'ont dit les sages-femmes. Pour eux c'est un scandale. Les femmes sont là pour faire des enfants. Si elles ne sont pas enceintes, elles chercheront des aventures. Pour que les choses changent, il faut d'abord rééduquer les hommes, estiment-elles. Il faut qu'ils prennent conscience de l'importance des femmes, de leur contribution, de leur vrai rôle. Les femmes sont le fondement de l'État et d'un gouvernement stable. Un homme ne devrait avoir qu'une seule femme. Aujourd'hui, si on n'est pas mariée, on n'est pas respectée, du moins c'est les hommes qui le disent, parce qu'ils veulent continuer à nous dominer. Pour faire quoi que ce soit, une femme doit d'abord demander la permission de son mari. Tant que les femmes ne participeront pas à toutes les décisions, rien de changera chez nous." »⁵⁰

Quoique retranscrites par une militante féministe américaine, ces aspirations correspondaient en de nombreux points (exception faite de la monogamie) aux revendications de l'UNFM dans les années 1970. Les propos de ces sages-femmes montrent cependant tous les paradoxes d'un mouvement qui agrégeait différents acteurs et actrices institutionnel-le-s capables de diffuser leurs idées au sein des rouages de l'État, sans parvenir pour autant à populariser leurs revendications, ni à transformer les mentalités quant aux hiérarchies de genre.

Conclusion

⁴⁶ « Que veulent les femmes maliennes ? Une Interview de Madame Tall, Secrétaire générale de l'Union nationale des femmes du Mali », *L'Essor*, 22 janvier 1975 : 1 et 4.

⁴⁷ Expression hautement symbolique qui signifie « se ceindre la taille », « se mettre avec ardeur au travail », le choix de ce titre illustre la démarche combative des rédactrices de ce mensuel féminin.

⁴⁸ CADN, Carton 62, Ambassade de France au Mali, Dossier UNFM, 1975-1979, *De l'Union nationale des femmes du Mali*, Note de Robert Maseyrac ambassadeur de France au Mali à M. Louis de Guiringaud, à la demande de Madame Pasquier chargée de la condition féminine, n° 1482, Bamako, 14 décembre 1977.

⁴⁹ Comité malien de la Fondation femmes d'Afrique et culture. Mémorial de Rufisque. *Les associations féminines au Mali* (Bamako : Jamana, 1999) : 215.

⁵⁰ Fran Hosken, *Les mutilations sexuelles féminines* (Paris : Denoël-Gonthier, 1983 [1979]) : 197-198.

Le contexte international aidant et à la faveur des changements politiques intervenus au Mali, le mouvement national féminin a **s'est** ainsi été réactivé au milieu des années 1970. Bien que dirigé par la femme du Président de la République, il ne faudrait cependant pas le réduire à une organisation de mobilisation folklorique des femmes mise au service de la dictature. Bien que l'UNFM n'ait pas été un mouvement autonome des instances politiques et syndicales, elle n'en défendait pas moins le principe de « l'autonomie des individus-femmes » dans la famille et dans la société⁵¹. Cette organisation fut, à ses débuts, un espace d'initiatives et d'expression féminines dans un contexte où paradoxalement, la contestation politique était muselée. La mobilisation discrète, qui se déployait dans les arènes institutionnelles (tribunaux, hôpitaux, médias, commission, secrétariat), constitua un levier pour la défense des droits des femmes (travail, sexualité, mariage et participation politique). La reprise en main de l'organisation féminine par le pouvoir ne tarda cependant pas à intervenir, mettant un frein à l'application de la plupart des revendications de réformes énoncées lors de son Congrès de 1974.

De 1977 à 1980, des mouvements sociaux d'élèves et d'étudiants sont venus ébranler la dictature militaire. La répression sanglante de ce mouvement des scolaires sonnait la fin de cette décennie paradoxale d'ouverture et d'émancipation pour les femmes. Le durcissement du régime s'accompagna d'une violente reprise en main de l'organisation féminine (arrestations, tortures et exils de certaines militantes) et de la réactivation d'une rhétorique maternelle. Érigée en bras féminin du nouveau Parti unique à partir de 1979, l'UNFM servait désormais d'instrument de gestion des affaires scolaires (des enfants) et de légitimation du pouvoir militaire (des hommes), selon une répartition des rôles sexués bien rodée.

⁵¹ Les mouvements de femmes et féministes français ont aussi été confrontés à ce dilemme de l'autonomie politique et/ou individuelle comme le montre Michelle Zancarini-Fournel, « Les féminismes : des mouvements autonomes ? », dans *Le siècle des féminismes*, dir. Éliane Gubin *et al.* (Paris : Éditions de l'Atelier, 2004) : 227-238.

Sources

Archives

Archives du Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales (MATCL), Bamako, Section Ministère de l'Intérieur PV, Carton N3/20 : Renseignements 1962-1969, dossier 343, *Revue mensuelle des événements du troisième trimestre 1969* provenant des cercles de Koulikoro, Kolokani et Yorosso.

Centre des Archives diplomatiques (CADN), Nantes. Carton 62, Ambassade de France au Mali, Dossier UNFM 1975-1979 :

- Activités de l'Union nationale des femmes du Mali, Synthèse n° 9/75-no 25/DAM du 30 mai 1975.
- *États-Unis d'Amérique*, Synthèse n° 8/77 – n° 11/DAM du 31 août 1977.
- *Journée Internationale de la femme*, Synthèse n° 3/78 – n° 8/DAM du 31 mars 1978, p. 21
- *Union Nationale des Femmes du Mali*, Synthèse n° 7/77 – n° 10/DAM du 31 juillet 1977, p. 9
- *Union nationale des femmes du Mali : Année Internationale de la femme*, Télégramme diplomatique n° 1 186/DAM de Robert Kazeyrac, ambassadeur de France au Mali à M. Jean Sauvagnargues ministre des Affaires Etrangères, Bamako, 18 septembre 1975, 3 p.
- *De l'Union nationale des femmes du Mali*, Note de Robert Maseyrac ambassadeur de France au Mali à M. Louis de Guiringaud, à la demande de Madame Pasquier chargée de la Condition féminine, n° 1482, Bamako, 14 décembre 1977.
- Séminaire syndical des femmes travailleuses, Synthèse n° 12/75 – n° 28/DAM du 1^{er} septembre 1975.

Presse

- « Allocution à la nation du Capitaine Yoro Diakite, Vice-Président du Comité Militaire de Libération Nationale et chef du gouvernement provisoire, *L'Essor*, 26 novembre 1968, p. 1.
- « Les assises de Gao. Des mères aux mains souillées du sang de leurs enfants dans le box », *L'Essor*, 10 décembre 1974, p. 1 et p. 4.
- « L'État est une grande famille et la famille est un État en miniature », *L'Essor*, 11 décembre 1974, p. 1
- « La main qui berce l'enfant règne sur le monde. Congrès constitutif de l'Union des femmes du Mali », *L'Essor*, 30 décembre 1974, p. 1 et p. 4.
- « Clôture du congrès constitutif de l'Union Nationale des Femmes du Mali », *L'Essor*, 31 décembre 1974, p. 1 et p. 3.
- Tiefing, « Pourquoi ne pas le dire ? Et nous les hommes ? », *L'Essor*, 3 janvier 1975, p. 1. Coulibaly Mariam Traore, « Réponse à Tiéfing », *L'Essor*, 8 janvier 1975, p. 3.
- « Courrier des lecteurs : A propos du premier congrès des femmes au Mali », *L'Essor*, 9 janvier 1975, p. 3.
- « Que veulent les femmes maliennes ? Une Interview de Madame Tall, Secrétaire générale de l'Union nationale des femmes du Mali », *L'Essor*, 22 janvier 1975, p. 1 et p. 4.
- « Courrier des lecteurs. Halte au droit de cuissage », *L'Essor*, 7 mars 1979, p. 4.

- « Congrès extraordinaire de l'UNFM. Adapter les structures de l'Union à celles du Parti », *L'Essor*, 3 janvier 1980, p. 3.
- « Rapport d'activité du Bureau sortant », *Cesiri*, n° 19, 9 janvier 1978, p. 4.
- « Résolution générale », *Cesiri*, n°19, 9 janvier 1978, p. 10.

Entretiens

- Oumou Keita, secrétaire du planning familial de 1972 à 2007. Bamako, 1 octobre 2014.
- Marcelle Richard, sage-femme au planning familial de 1972 au début des années 1990. Bamako, 3 octobre 2014.

Bibliographie

- Bard, Christine. « Pour une histoire des antiféminismes », dans *Un siècle d'antiféminisme*, dir. Christine Bard, 21-37. Paris : Fayard, 1999.
- Bereni, Laure. « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », dans *Les féministes de la deuxième vague*, dir. Christine Bard, 27-41. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- Brenner, Louis. « Constructing Muslim identities in Mali », dans *Muslim Identity and Social Change in Sub-Saharan Africa*, dir. par Louis Brenner, 59-78. London : Hurst, 1993.
- Comité malien de la Fondation femmes d'Afrique et culture. Mémorial de Rufisque. *Les associations féminines au Mali*. Bamako : Jamana, 1999.
- Hosken, Fran, *Les mutilations sexuelles féminines*. Paris : Denoël-Gonthier, 1983 [1979].
- Huston, Perdita. *Motherhood by Choice: Pioneers in Women's Health and Family Planning*. New York : Feminist Press at the City University of New York, 1992.
- Jones, Nicholas. *Les organisations de femmes de la planification familiale au Mali*. Bamako : Rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé, 1988.
- Jorio, Rosa de. « Female elites, women's formal association and political practices in urban Mali. » Thèse d'anthropologie. University of Illinois Urbana-Champaign, 1997.
- Katzenstein, Mary F. « Quand la contestation se déploie dans les institutions », *Sociétés contemporaines*, 85 (2012) : 111-131.
- Ki-Zerbo, Jacqueline. « Éducation sexuelle et émancipation de la femme », dans *Éducation sexuelle en Afrique tropicale*, 91-97. Ottawa : Centre de recherche pour le développement international, (CRDI), 1973.
- Konare, Adam Ba. *Dictionnaire des femmes célèbres du Mali*. Bamako: Jamana, 1993.

Latourès, Aurélie. « Saisir l'État en action en Afrique subsaharienne : action publique et appropriation de la cause des mutilations génitales féminines au Mali et au Kenya. » Thèse de sciences politiques. Bordeaux : Université Bordeaux IV, 2008.

Mali. Bureau central de recensement. *Recensement général de la population du Mali de 1976*. Bamako, 1977.

Rondeau, Chantal. « Femmes chefs de famille à Bamako », dans *Femmes du Sud, chefs de famille*, dir. Jeanne Bisilliat, 151-170. Paris : Karthala, 1996.

Roy, Alexis. « Histoire des représentations paysannes au Mali. » Thèse d'anthropologie. École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2012.

Sanankoua, Bintou. « L'enseignement islamique à la radio et à la télévision », dans *L'Enseignement Islamique au Mali*, dir. Bintou Sanankoua et Louis Brenner, 127-142. Bamako : Jamana, 1991.

Sangaré, Aminata Sanankoua. *La délinquance juvénile au Mali*. Bamako : Éditions Populaires, 1978.

Soumare, Bakaroma. « Point de vue d'un éducateur africain sur l'éducation sexuelle », dans *Éducation sexuelle en Afrique Tropicale*, 86-90. Ottawa : CRDI, 1973.

Thiam, Awa. *La parole aux négresses*. Paris : Denoël-Gonthier, 1978.

Triaud, Jean Louis. « Bamako, la ville au deux cents mosquées, ou la victoire du "secteur informel" islamique », *Islam et Sociétés au Sud du Sahara 2* (1988) : 166-177.

Van de Walle, Francine et Maiga Mariam, « Family Planning in Bamako, Mali », *International Family Planning Perspectives 3* (1991) : 84-90.

Zancarini-Fournel, Michelle. « Les féminismes : des mouvements autonomes ? », dans *Le siècle des féminismes*, dir. Éliane Gubin *et al.*, 227-238. Paris : Éditions de l'Atelier, 2004.

Mots clés

mobilisations féminines, dictature militaire, Mali, planning familial, droits des femmes, contestation intra-institutionnelle.

Keywords

women's collective protest, military dictatorship, Mali, family planning, women's rights, intra-institutional social movements.

Résumé

À la faveur des changements politiques intervenus au Mali (coup d'État de 1968) et du contexte international (Année internationale de la femme décrétée par les Nations Unies en 1975), le mouvement national féminin malien s'est recomposé au cours des années 1970. Ce chapitre analyse la manière dont un certain nombre de Maliennes de l'élite lettrée menèrent des combats discrets à l'intérieur des institutions pour transformer la législation et conquérir de nouveaux

droits dans les domaines du travail, de la sexualité et de la participation politique. En croisant des sources de presse malienne et des archives issues de l’Ambassade de France au Mali, nous démontrons que l’Union nationale des femmes du Mali (UNFM), créée en 1974, ne saurait être réduite à une simple « caisse de résonance » de la dictature militaire. Elle a été, à ses débuts, un espace d’initiatives et d’expression féminines, dans un contexte où la contestation politique et syndicale était muselée.

Abstract

Taking advantage of the political changes in Mali (military coup in 1968) and of the international context (Women's Year proclaimed by the United Nations in 1975), the Malian National Women's movement was recomposed in 1970. This chapter analyzes the way some elite women have conducted unobtrusive mobilisations within institutions to transform legislation and gain new rights in various areas (labor, sexuality, political participation). By combining Malian sources such as press and archives from the French Embassy in Mali, this chapter shows that the National Union of Women of Mali (UNFM) created in 1974, cannot be reduced to a « sound box » of the military dictatorship. It was, in the early stages, a space of women’s initiatives and expression in a context where political and union protest was muzzled.

Biographie

Ophélie Rillon est chercheure post-doctorante de l’Institut des mondes africains (IMAF) et membre du projet de *Dictionnaire biographique des mobilisations et contestations africaines* (Maitron Afrique). Elle a soutenu une thèse d’histoire à l’Université Paris 1 intitulée « Féminités et masculinités à l’épreuve de la contestation. Le genre des luttes sociales et politiques au Mali (1954-1993) ». Elle a notamment publié un article sur les « Corps rebelles des jeunes urbains dans les années 1960-1970 au Mali » dans la revue *Genèses* et participé à l’organisation de séminaires de recherche et de colloques internationaux sur le genre de l’action collective, les mouvements étudiants et la circulation des cultures d’opposition dans l’Afrique contemporaine.

Biography

Ophélie Rillon is postdoctoral research fellow at the Institut des mondes africains (IMAF) and member of the Dictionary project *Dictionnaire biographique des mobilisations et contestations africaines* (Maitron Afrique). She defended her Ph. D in history at the University of Paris 1 entitled « Manhood and Womanhood in struggle. Gendered political and social conflicts in Mali (1954-1993) ». She published an article in *Genèses* entitled « Corps rebelles des jeunes urbains dans les années 1960-1970 au Mali » and contributed to the organization of seminars and international symposiums on the gendered dimension of collective action, student movements and circulation of struggles cultures into contemporary Africa.

Index

Aoua Keita	Keita, Aoua
Bamako	Bamako
Faran Samaké	Samaké, Faran
Inna Sissoko	Sissoko, Inna

Mali	Mali
Modibo Keita	Keita, Modibo
Tall Fatou Soucko	Soucko, Tall Fatou
antiféministes	antiféministes
autonomie	autonomie
dictature militaire	dictature militaire
droit	droit – législation
législation	droit – législation
international	international
mobilisation intra-institutionnelle	mobilisation intra-institutionnelle
mouvement féminin	mouvement féminin
planning familial	planning familial
régime socialiste	régime socialiste
sexualité	sexualité
Union nationale des femmes du Mali (UNFM)	Union nationale des femmes du Mali (UNFM)
UNFM	Union nationale des femmes du Mali (UNFM)
Association malienne pour la protection et la promotion de la famille (AMPPF)	Association malienne pour la protection et la promotion de la famille (AMPPF)
AMPPF	Association malienne pour la protection et la promotion de la famille (AMPPF)
Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain (US-RDA)	Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain (US-RDA)
US-RDA	Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain (US-RDA)
Organisation de la panafricaine des femmes (OPF)	Organisation de la panafricaine des femmes (OPF)
OPF	Organisation de la panafricaine des femmes (OPF)
excision	excision
Impôt général sur le revenu (IGR)	Impôt général sur le revenu (IGR)
IGR	Impôt général sur le revenu (IGR)
Union des femmes du Soudan	Union des femmes du Soudan